Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

E1 A - Prise en charge d'un site

Session 2002 • Code sujet : **D1** • Durée : **3 h 00** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Prévention et protection contre l'incendie sur un site industriel** (7 questions) **Page 3**

2. **Vidéosurveillance, protection mécanique et organisation des rondes** (6 questions) **Page 7**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2002/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2002 - 6-Sujet.pdf

1. Prévention et protection contre l'incendie sur un site industriel

Le dossier étudie les risques d'incendie dans plusieurs bâtiments industriels, en distinguant combustibles, sources d'allumage et facteurs aggravants. Il porte aussi sur un diluant inflammable, les extincteurs et RIA, la formation du personnel et la sécurité des travaux d'extension du réseau de sprinkleurs.

Analyse des risques d'incendie

Question 1-a). Pour les bâtiments 1, 2, 6, 11 et 12, relever les combustibles présents, les sources d'allumage et les éléments aggravants du risque d'incendie.

Bâtiment	Combustibles présents	Sources d'allumage	Éléments aggravants
1	Bois	Installations électriques, engins de manutention, fumeurs	Stockage en hauteur, potentiel calorifique élevé, charpente et toiture non protégées
2	Bois, caoutchouc des tapis roulants	Installations électriques, machines d'usinage, éléments chauffants pour le collage des chants	Poussières pouvant créer un risque d'explosion, stockages intermédiaires à l'entrée et à la sortie des machines, aspiration et transport des pièces
6	Bois, carton, matière plastique, polystyrène, caoutchouc	Installations électriques	Systèmes de transport des pièces par tapis roulants
11	Bois, carton, matière plastique, polystyrène, caoutchouc	Installations électriques	Produits inflammables pulvérisés et stockés dans le bâtiment, potentiel calorifique élevé, installation d'air comprimé
12	Bois, cartons, matière plastique, polystyrène	Installations électriques, engins de manutention	Potentiel calorifique élevé, stockage en hauteur, conditionnement des produits stockés

Le tableau distingue les combustibles des sources d'allumage et des facteurs qui aggravent le sinistre. Les principaux facteurs aggravants sont les stockages en hauteur, l'importance de la charge combustible, les poussières susceptibles d'exploser et les installations de transport ou de pulvérisation. Ces éléments doivent guider les mesures de prévention et la protection incendie adaptées à chaque bâtiment.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les risques et facteurs aggravants des bâtiments 1, 2, 6, 11 et 12 sont récapitulés dans le tableau.

Potentiel calorifique

Question 1-b). Calculer le potentiel calorifique du bâtiment 1 à partir des données fournies et exprimer le résultat en MJ/m² ainsi qu'en kilogrammes de bois par m².

Le potentiel calorifique surfacique se calcule en rapportant l'énergie totale à la surface du bâtiment : $P = \frac{18 \times 2\,400\,000}{4\,800} = 9\,000$ MJ/m². En équivalent bois, le résultat correspond à $9\,000 \div 18 = 500$ kg/m². Le bâtiment 1 présente donc une charge combustible élevée, à prendre en compte dans l'évaluation du risque et le

dimensionnement de sa protection incendie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 9 000 MJ/m², soit 500 kg de bois/m².

Inflammation du diluant

Question 1-c). Présenter les conditions d'inflammation du diluant MEK/DMF en tenant compte de sa volatilité, de sa concentration dans l'air, des sources d'amorçage et de sa température d'auto-inflammation.

Le MEK/DMF est un liquide facilement inflammable qui vaporise à très basse température, dès -4 °C. À une concentration de 1,8 % dans l'air, ses vapeurs forment un mélange explosible. Une simple étincelle peut amorcer l'explosion : il faut donc éviter toute source d'ignition et limiter l'accumulation de vapeurs. Le produit peut aussi s'enflammer sans apport extérieur de chaleur lorsqu'il atteint 445 °C.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vaporisation dès -4 °C ; mélange explosible à 1,8 % dans l'air ; étincelle amorçante possible ; inflammation à 445 °C sans source extérieure de chaleur.

Prévention dans l'atelier de vernissage

Question 1-d). Indiquer les mesures de prévention à respecter dans l'atelier de vernissage afin d'éviter tout risque d'incendie.

Dans l'atelier de vernissage, prévenir la formation d'une atmosphère inflammable et supprimer les sources d'ignition. Les mesures à appliquer sont les suivantes :

- Vérifier le bon fonctionnement de la ventilation, ne pas obstruer ses orifices et maintenir fermée la porte du local de stockage.
- Manipuler les produits avec précaution selon les prescriptions du fournisseur ; refermer les emballages et ne prélever que les quantités nécessaires.
- Interdire les flammes nues, les autres sources d'ignition, les outils susceptibles de produire des étincelles et l'accès aux personnes non autorisées.
- Transvaser les produits de nettoyage dans un fût hermétiquement fermé et stocker les chiffons imbibés dans un autre fût hermétiquement fermé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ventiler, éloigner les sources d'ignition, limiter et refermer les produits, sécuriser les fûts et interdire l'accès non autorisé.

Conformité des parcs d'extincteurs

Question 1-e). Évaluer la conformité à la règle R 4 APSAD des parcs d'extincteurs des bâtiments 1 et 6, puis préciser les compléments nécessaires et les protections à prévoir pour le stockage en hauteur.

Bâtiment	Bilan	Préconisations
1	24 extincteurs nécessaires ; déficit de 3 appareils.	Ajouter 3 extincteurs de 9 L à eau pulvérisée avec additif. Pour le stockage en hauteur, prévoir 5 extincteurs sur roues de 45 L d'eau ou un réseau de RIA conforme à la règle R 5 APSAD.
6	Nombre conforme, mais 3 extincteurs à poudre BC ne sont pas justifiés et tous les appareils ont une capacité de 9 L ou 9 kg. Prévoir aussi une partie d'appareils de 6 L ou 6 kg, sur la base d'un appareil par 150 m².	Parc préconisé : 12 extincteurs de 6 L d'eau, 8 de 6 kg de poudre ABC, 4 de 9 L d'eau et 4 de 9 kg de poudre ABC.

Le parc du bâtiment 1 doit être complété de trois appareils et le stockage en hauteur recevoir une protection spécifique. Au bâtiment 6, le nombre est conforme, mais la composition doit être corrigée : remplacer les appareils BC non justifiés et prévoir les capacités de 6 L ou 6 kg indiquées, en plus des appareils de 9 L ou 9 kg.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Bâtiment 1 : ajouter 3 extincteurs de 9 L et protéger le stockage en hauteur par 5 appareils sur roues de 45 L ou des RIA. Bâtiment 6 : appliquer le parc indiqué dans le tableau.

Programme de formation

Question 2). Établir un programme de formation sur deux demi-journées comprenant les contenus théoriques et les exercices pratiques portant sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

1. **Première demi-journée, théorie :** mécanisme du feu, triangle du feu, énergie thermique et effets de la combustion ; causes d'incendie et prévention ; consignes de sécurité de l'entreprise et travaux par point chaud ; conduite à tenir en cas d'incendie : alarme, alerte, protection et lutte contre le feu.
2. **Deuxième demi-journée, pratique :** types d'extincteurs, principe de fonctionnement et mode d'emploi ; exercices d'extinction sur feux réels avec différents appareils ; mise en œuvre des RIA.

La partie théorique apporte les repères de prévention et d'intervention. La partie pratique permet de reconnaître et d'utiliser les moyens de lutte contre l'incendie dans des exercices encadrés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux demi-journées : théorie sur le feu, la prévention et les consignes ; pratique sur les extincteurs, les feux réels et les RIA.

Travaux d'extension du réseau de sprinkleurs

Question 3). Indiquer les mesures de sécurité à prendre avant, pendant et après les travaux d'extension du réseau de sprinkleurs dans le bâtiment 12.

Avant les travaux : établir le permis et faire signer le permis de feu. Éloigner les combustibles et protéger les stockages en hauteur avec des bâches ignifugées. Désigner un ESI chargé de surveiller les travaux en permanence, muni d'un extincteur, et dérouler le RIA le plus proche.

Pendant les travaux : maintenir la surveillance permanente par l'ESI, en particulier aux points de chute des projections incandescentes.

Après les travaux : inspecter les lieux et maintenir la surveillance pendant deux heures afin de repérer tout départ de feu.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Permis de feu, éloignement et protection des combustibles, surveillance permanente par un ESI, inspection finale et surveillance maintenue deux heures.

2. Vidéosurveillance, protection mécanique et organisation des rondes

Ce dossier porte sur l'équipement et le cadre légal de la vidéosurveillance d'un parking. Il traite aussi de la protection mécanique du bâtiment administratif, du choix du système de contrôle des rondes, de l'implantation des points sur les plans et des vérifications adaptées aux risques de chaque local.

Matériels de vidéosurveillance

Question 1-a). Décrire les matériels nécessaires à la surveillance du parking par caméras et préciser les équipements particuliers ou complémentaires prévus pour une installation extérieure.

Éléments	Matériels et choix
Caméras	Deux caméras fixes sur rotules, placées dans les diagonales du parking, ou une caméra sur tourelle télécommandée depuis le poste de garde.
Liaisons	Câble coaxial, liaison hertzienne ou modem vidéo. La liaison hertzienne est à privilégier pour la distance et la vulnérabilité d'un câble extérieur.
Poste et compléments	Moniteur, moyens d'enregistrement et de relecture, éclairage de la zone. En extérieur, caisson thermostaté ; vidéosenseur possible, relié à la détection intrusion.

Prévoir l'ensemble des équipements de prise de vues, de transmission, d'exploitation et d'éclairage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux caméras fixes ou une caméra sur tourelle, liaison hertzienne privilégiée, moniteur, enregistrement, relecture et éclairage. En extérieur : caisson thermostaté.

Conditions légales de la vidéosurveillance

Question 1-b). Rappeler les conditions légales de la vidéosurveillance indiquées dans le sujet, notamment les règles relatives à la vie privée, aux autorisations, à l'information des personnes, au champ de vision et à la conservation des enregistrements.

L'article 226-1 du Code pénal rappelle l'interdiction de porter atteinte à la vie privée. Le sujet considère le consentement essentiel et présumé si les personnes, informées, ne s'opposent pas. Sur la voie publique, les prises de vues sont limitées aux finalités prévues par la loi : défense nationale, circulation, infractions routières et prévention des atteintes aux personnes et aux biens dans les lieux exposés.

- Autorisation du préfet après avis de la commission départementale.
- Information du public et du personnel.
- Ne pas filmer l'intérieur des logements ni leurs entrées.
- Conserver les images au plus un mois, sauf enquête de police ou judiciaire. Toute personne concernée peut demander communication des images ou confirmation de leur destruction.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Autorisation préfectorale, information des personnes, respect de la vie privée et conservation limitée à un mois, sauf enquête.

Protection mécanique du bâtiment administratif

Question 2). Proposer, selon leur localisation, des moyens de protection mécanique ou des aménagements adaptés aux façades, aux accès, aux ouvrants, aux portes intérieures et aux mobiliers spécifiques du bâtiment administratif.

Le bâtiment est accessible depuis la voie publique sur ses façades sud : les issues et ouvrants du rez-de-chaussée sont donc à protéger en priorité.

Localisation	Protection ou aménagement
Murs extérieurs et chéneaux	Revêtement lisse sans aspérité ; éclairage automatique au passage ; obstacles anti-escalade sur les chéneaux.
Porte vitrée de l'accueil	Volet roulant métallique verrouillé par serrure.
Porte Est	Verrouillage multipoints, huisserie renforcée anti-pince et protège-gonds.
Fenêtres du rez-de-chaussée	Volets roulants métalliques si accessibles depuis la voie publique ; volets roulants pour les autres.
Portes et mobiliers intérieurs	Verrouillage simple des portes ; serrures de sécurité pour le bureau d'étude et le site informatique ; armoires fortes pour le bureau d'étude, la comptabilité et le site informatique.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Protéger les accès et ouvrants, renforcer la porte Est, sécuriser les locaux sensibles et enfermer les documents ou matériels stratégiques en armoires fortes.

Système de contrôle des rondes

Question 3-a). Proposer un système de contrôle des rondes adapté au site parmi les solutions présentées.

Le contrôle par lecture de codes-barres, avec ou sans pavé numérique de saisie de données de type Mastergard, est le choix le mieux adapté au site et le plus répandu en entreprise. Les autres solutions citées sont le contrôle par carte magnétique, le Psion à lecture et écriture infrarouge et le controlographe, système ancien et désuet.

✓ RÉPONSE À RETENIR

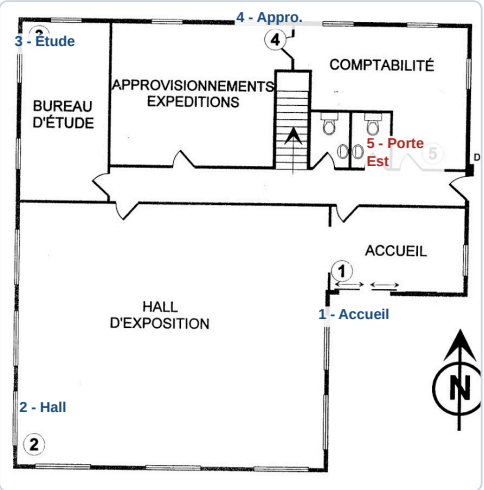
Lecture de codes-barres, avec ou sans pavé numérique de saisie de type Mastergard.

Localisation des points de contrôle

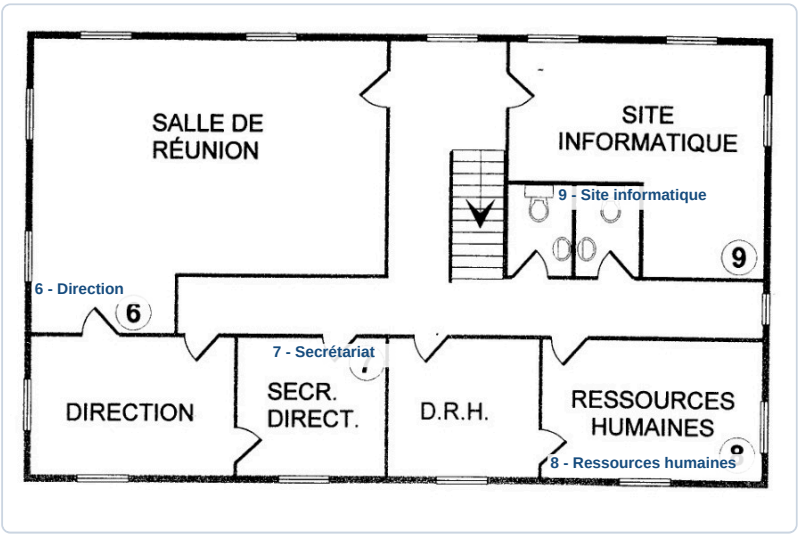
Question 3-b). Localiser les points de contrôle sur les plans des niveaux en faisant commencer la ronde par la porte Est équipée d'un digicode, en permettant une visite complète des locaux et sans dépasser dix points.

Les plans repèrent cinq points au rez-de-chaussée et quatre à l'étage. La ronde commence au point 5, à la porte Est avec digicode. Elle peut ensuite se poursuivre dans l'un ou l'autre sens, à condition de visiter complètement les locaux. Le parcours comporte neuf points, sans dépasser la limite de dix.

Points de contrôle du rez-de-chaussée



Points de contrôle de l'étage



✓ RÉPONSE À RETENIR

Départ porte Est, point 5 ; neuf points au total, répartis entre les deux niveaux.

Consignes particulières de ronde

Question 3-c). Pour les différents locaux du bâtiment administratif, identifier les risques particuliers et préciser les vérifications ou mesures à intégrer aux consignes de ronde.

Local	Risques	Vérifications ou mesures
Ensemble du bâtiment	Intrusion, incendie	Vérifier la fermeture des issues et ouvrants et les protections mécaniques ; rechercher combustion ou point chaud ; débrancher les appareils inutilisés ; vider les cendriers des espaces fumeurs.
Sanitaires	Préparation d'intrusion	Vérifier qu'aucune personne ne se trouve à l'intérieur.
Bureau d'accueil et hall d'exposition	Intrusion, incendie, vol ou dégradation	Vérifier le verrouillage du volet, l'absence de mégots et de points chauds, les cendriers vidés et l'intégrité des meubles et objets exposés.
Bureau d'étude et comptabilité	Espionnage économique ou industriel, vol	Ranger les dossiers et plans sans les laisser accessibles ; vérifier le verrouillage de l'armoire forte.
Salle de réunion	Espionnage économique ou industriel	Rechercher les documents, brouillons ou notes oubliés sur les tables, sous-mains ou dans les corbeilles ; les mettre en sûreté.
Site informatique	Espionnage, piratage, défaillance de la climatisation	Vérifier l'absence de supports informatiques et mettre en sûreté ceux qui sont trouvés ; noter l'activité du serveur ; contrôler une température inférieure à 26 °C.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler les accès et les risques d'incendie, sécuriser documents et supports, noter l'activité du serveur et vérifier une température inférieure à 26 °C.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2002)

Bilan de l'épreuve : Ce corrigé indicatif concerne l'épreuve E1 A, Prise en charge d'un site, du BP Agent technique de prévention et de sécurité. La session n'est pas indiquée ; le repère est D1, la durée est de 3 heures et le coefficient 4. Les dossiers abordent la prévention incendie sur un site industriel, puis la vidéosurveillance, la protection des locaux et l'organisation des rondes.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le potentiel calorifique rapporte l'énergie libérable par les combustibles à la surface du bâtiment et s'exprime en MJ/m².
- Un mélange de vapeurs inflammables et d'air peut exploser si sa concentration est dans la plage explosive et qu'une source l'amorce.
- Les travaux par point chaud exigent préparation, surveillance pendant l'intervention et inspection avec surveillance après les travaux.
- Une ronde efficace couvre les locaux et adapte les vérifications aux risques d'intrusion, d'incendie, de vol et de défaillance technique.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer combustibles, sources d'allumage et éléments aggravants pour chacun des bâtiments concernés.
- Présenter les unités du calcul du potentiel calorifique et vérifier le résultat par m².
- Classer les mesures liées aux travaux par point chaud selon les étapes avant, pendant et après.
- Sur les plans, faire commencer la ronde à la porte Est, couvrir les locaux et ne pas dépasser dix points de contrôle.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer et exprimer le potentiel calorifique du bâtiment ?

On rapporte l'énergie totale libérable par les combustibles à la surface du bâtiment. Le résultat s'exprime en MJ/m². Dans ce sujet, le corrigé indique aussi une équivalence en kilogrammes de bois par m².

Q : Quelles étapes retenir pour sécuriser des travaux par point chaud ?

Avant, faire signer le permis de feu, éloigner ou protéger les combustibles et désigner un surveillant équipé. Pendant, surveiller les projections incandescentes. Après, inspecter les lieux et maintenir la surveillance pendant deux heures.

Q : Le document précise-t-il un barème détaillé ou une année de session ?

Le document est un guide de correction et mentionne une durée de 3 heures et un coefficient 4. Il ne donne ni année de session ni répartition des points par question ; aucun barème détaillé ne peut donc être attribué.

Q : Quels critères respecter pour placer les points de contrôle d'une ronde ?

La ronde commence à la porte Est équipée d'un digicode et les points doivent imposer une visite complète des locaux. Leur nombre ne doit pas dépasser dix. Les consignes doivent également correspondre aux risques propres à chaque espace.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2002/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2002 - 6-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.